



Un grand pas en avant vers l'intégration des Roms

Lettre d'information contre les discriminations

Justice

Justitia Δικαιοσύνη Giustizia

Pravosodje Oigusküsimused

Justicia Δικαιοσύνη Giustizia

Pravosodje Oigusküsimused

Justiz Oikeusasiat Tieslietas Teisingumas

Rättsliga frågor

Justiça Spravodlivost Sprawiedliwość Retlige anliggender Justitië

Justitie Spravedlnost

Правосъдие

Gustizzja

Igazság

Justiça

Spravodlivost Sprawiedliwość Retlige anliggender Justitië

Justice

Justitia Δικαιοσύνη Giustizia

Pravosodje Oigusküsimused

Justicia Δικαιοσύνη Giustizia

Pravosodje Oigusküsimused

Justiz Oikeusasiat Tieslietas Teisingumas

Rättsliga frågor

Justiça Spravodlivost Sprawiedliwość Retlige anliggender Justitië

Justitie Spravedlnost

Правосъдие

Gustizzja

Igazság

Justiça

Spravodlivost Sprawiedliwość Retlige anliggender Justitië



INTRODUCTION	2
À LA UNE	3
ENTRETIENS: CEUX QUI FONT LA DIFFÉRENCE	5
SAVIEZ-VOUS...?	8
ANALYSE APPROFONDIE	9
ACTUALITÉ ET ÉVÉNEMENTS SUR L'ÉGALITÉ	11
LE MOT DE LA FIN	12

INTRODUCTION



© Union européenne / Reporters

Cette édition de la lettre d'information contre les discriminations se concentre sur les initiatives prises à l'échelon européen afin d'améliorer la situation de la population rom en Europe. Nous aborderons les derniers développements ayant contribué à créer un momentum au niveau européen sur la question de l'intégration des Roms et examinerons en détail le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms adopté par la Commission européenne le 5 avril 2011.

Nous sonderons ensuite l'opinion de l'eurodéputée Livia Járóka MEP et de Zoltán Balog, ministre d'État à l'intégration sociale en Hongrie, sur le nouveau cadre de l'UE et sur la manière d'utiliser au mieux l'approche territoriale afin de favoriser l'intégration des Roms. Nous discuterons également avec Aurel Ciobanu-Dordea, nouveau directeur pour l'égalité à la DG Justice de la Commission européenne, sur son rôle et sur ce qu'il pense des principaux défis des années à venir dans le domaine de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Enfin, vous en apprendrez davantage sur la discrimination multiple et sur les législations européennes qui existent afin de nous protéger contre les différentes formes de discrimination, ainsi que sur les dernières activités, publications et manifestations organisées à travers l'Union européenne afin de lutter contre la discrimination et de promouvoir la diversité.

Cette newsletter donne des informations sur les politiques et les activités menées par la Commission européenne dans le but de lutter contre la discrimination basée sur l'origine raciale ou ethnique, les croyances religieuses ou morales, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez visiter le site <http://ec.europa.eu/antidiscrimination>, ainsi que la page de la campagne de la Commission européenne pour la lutte contre la discrimination « Pour la diversité. Contre les discriminations », disponible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/stopdiscrimination>

Le contenu de cette lettre d'information ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission européenne, Direction générale Justice <http://ec.europa.eu/justice>

La Commission européenne, au même titre que toute autre personne agissant en son nom, ne peut être tenue responsable de l'utilisation pouvant être faite des informations figurant dans cette publication.

Pour contacter l'éditeur, veuillez écrire à l'adresse : stop-discrimination@stop-discrimination.info

L'UE prend un engagement sans précédent en faveur de l'intégration des Roms

Pendant plus d'une année, l'attention des médias et des hommes politiques d'Europe s'est focalisée sur la situation marginalisée de la population rom. Au cours de la première moitié de l'année 2011, l'Union européenne a réagi à ce problème persistant en prenant un engagement sans précédent en faveur de la promotion de l'intégration économique et sociale des Roms.

La première évolution est venue du Parlement européen, qui a démontré son soutien envers les nombreux problèmes auxquels la population rom est confrontée, en adoptant une résolution le 9 mars 2011. À travers cette résolution, basée sur un rapport préparé par l'eurodéputée Lívia Járóka, le Parlement européen a invité les États membres de l'Union européenne et la Commission à prendre des actions et à définir des propositions visant à résoudre un large spectre de problèmes sociaux et économiques affectant le quotidien des Roms.

Le contenu de la résolution a été intégré à la communication de la Commission européenne relative au «cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020», qui a été adoptée le 5 avril 2011. Le titre de la communication met en exergue le rôle des États membres de l'Union européenne, en rappelant leurs responsabilités dans les domaines politiques où des actions sont nécessaires pour faire la promotion de l'intégration des Roms. Le rôle de l'Union européenne est de piloter ce travail et de veiller à ce que les États membres en assurent le suivi, à l'échelon national, régional et local.

Le cadre de l'UE impose aux États membres de définir des stratégies nationales afin d'améliorer la situation de leur population rom d'ici la fin 2011. Pour les y aider, les objectifs sont définis dans quatre domaines critiques: emploi, enseignement, santé et logement/accès aux services essentiels. Les États membres de l'Union européenne sont invités à inclure dans leurs stratégies individuelles des objectifs nationaux réalisables dans ces quatre domaines. Atteindre ces objectifs au cours de la décennie à venir permettra de combler le fossé qui existe actuellement entre les Roms et le reste de la population. Cela permettra également d'atteindre les objectifs en matière d'emploi, d'intégration sociale et d'enseignement définis par la stratégie de croissance de l'Union européenne, Europe 2020 (pour plus d'informations sur le cadre de l'UE, voir la section Analyse approfondie).



Les propositions de la Commission européenne ont été présentées aux parties prenantes lors d'une réunion de la plate-forme européenne pour l'intégration des Roms qui s'est tenue les 7 et 8 avril 2011 à Budapest, en Hongrie. Cette réunion a rassemblé des représentants des États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion, ainsi que des institutions européennes, des organisations internationales et de la société civile rom. Le cadre de l'UE a été présenté par Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. Elle a souligné l'importance de parvenir à un consensus politique entre les différentes parties prenantes afin de définir la meilleure manière d'aborder l'intégration des Roms. Le cadre de l'UE a également été accueilli avec enthousiasme par Zoltán Balog, ministre d'État hongrois à l'intégration sociale, qui l'a qualifié de «document audacieux et courageux» (pour plus d'informations sur l'opinion du ministre, voir la section Entretiens).

À LA UNE

Les participants à la réunion de la plate-forme ont également abordé les avantages et les inconvénients d'une approche territoriale dans le cadre de politiques et de fonds destinés aux populations roms les plus dans le besoin. Cette approche utilise des critères socio-économiques, des facteurs géographiques et les niveaux d'enseignement afin de cartographier les micro-régions les plus défavorisées au sein des États membres de l'Union européenne (pour plus d'informations sur l'approche territoriale, voir la section Entretiens).

À la suite de son adoption par la Commission européenne, le cadre de l'UE a bénéficié d'un accueil positif des ministres européens de l'emploi et des affaires sociales et a été approuvé dans les conclusions du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) du 19 mai 2011. Le cadre de l'UE a ensuite été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne lors du Conseil européen du 24 juin 2011. Bien qu'elles ne soient pas légalement contraignantes, ces déclarations représentent un engagement de l'ensemble des États membres de l'Union européenne en faveur de l'établissement de stratégies nationales d'intégration des Roms et de mesures politiques intégrées d'ici la fin de l'année.

La présidence hongroise du Conseil européen, qui a commencé le 1^{er} janvier 2011, a joué un rôle crucial dans la réussite de ce projet. Avec l'Espagne et la Belgique, avec qui un programme de présidence commune en trio avait été mis sur pied, la Hongrie s'est promis de faire la promotion de l'intégration sociale et économique des Roms, de combattre l'exclusion sociale souvent dirigée à leur encontre et de renforcer le respect de leurs droits fondamentaux. La Pologne assume la présidence du Conseil européen à partir du 1^{er} juillet 2011. Elle a pour défi de préserver le momentum mis en place et de garder l'inclusion des Roms au rang des priorités de l'agenda européen. ■



© Béatrice Gergely

> **L'Union européenne et les Roms: principaux documents et informations sur la plate-forme d'intégration des Roms**

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm

> **Résolution du Parlement européen du 9 septembre 2010 sur la situation des Roms et la libre circulation des personnes dans l'Union européenne**

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0312+0+DOC+XML+V0//FR>

> **Conclusions du Conseil sur le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020 - Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs, Bruxelles, le 19 mai 2011**

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/lsa/122100.pdf

> **Présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne**

<http://www.eu2011.hu/>

> **Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne**

<http://pl2011.eu/>

Le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms

Le point de vue du ministre hongrois Zoltán Balog et de l'eurodéputée Lívia Járóka

Zoltán Balog est ministre d'État à l'intégration sociale en Hongrie. Ce pays assure la présidence du Conseil de l'Union européenne jusqu'au 30 juin 2011. Au cours de ce mandat de six mois, la Hongrie a fait de l'intégration des Roms une de ses priorités. Lívia Járóka est la première femme rom à devenir membre du Parlement européen (MPE).

Depuis son élection en 2004, Mme Járóka a été aux avant-postes de la lutte visant à attirer l'attention des eurodéputés sur la problématique d'intégration des Roms. Plus récemment, elle a fait office de «rapporteuse» dans le cadre du rapport du Parlement européen sur la stratégie de l'Union européenne en matière d'intégration des Roms, qui a conduit à une résolution adoptée le 9 mars 2011.

Nous avons abordé ensemble le nouveau cadre de l'Union européenne et avons cherché à en apprendre davantage sur l'approche territoriale visant à renforcer l'intégration des Roms.

Quelle est votre position sur le cadre récemment adopté par l'Union européenne en matière de stratégie nationale d'intégration des Roms?

Zoltán Balog: La situation des Roms nécessite une réponse urgente et ambitieuse de la part de l'Union européenne et de ses États membres. Nous sommes convaincus que le nouveau cadre de l'Union européenne contribuera de façon significative à l'amélioration de la situation de la plus vaste, mais aussi de la plus défavorisée, des minorités européennes. Nous devons toutefois garder à l'esprit que cette stratégie ne suffit pas à elle seule. La responsabilité de résoudre ce problème est essentiellement entre les mains des États membres de l'Union européenne. Ce cadre ne doit donc pas être assimilé à une baguette magique, mais doit plutôt être considéré comme une étape importante sur le long chemin menant à l'intégration des communautés roms en Europe.

Les États membres de l'Union européenne doivent prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation des Roms en matière d'emploi, d'enseignement, de santé et de logement. Les États membres doivent également lutter contre la discrimination et s'assurer que la législation européenne en vigueur en matière de lutte contre la discrimination soit entièrement appliquée. Ils doivent tenir compte de la situation des Roms au sein de leurs propres cadres économiques et professionnels que sont les programmes nationaux de réforme. Les propositions de la Commission en faveur d'une utilisation plus efficace des fonds européens à l'intégration des Roms sont bienvenues. Nous espérons que les États membres

de l'Union européenne profiteront pleinement de ces possibilités. Nous sommes également d'avis que la Commission doit établir un mécanisme de contrôle solide et un suivi rapproché des progrès réalisés sur une base annuelle.

N'oublions pas qu'améliorer le sort des populations roms est non seulement un défi, mais également une opportunité pour les États membres de l'Union européenne. En effet, nous devons intégrer les populations roms sur le marché de l'emploi. Une série d'études confirme que l'intégration socio-économique de la population rom constitue non seulement une question humanitaire et une obligation morale, mais contribuerait également à améliorer la compétitivité de l'Union européenne et la durabilité de ses systèmes de sécurité sociale, sans parler de la réduction des problèmes d'ordre sociétal.

Lívia Járóka: Le document de la Commission européenne aborde bon nombre des principes définis dans mon rapport sur la stratégie européenne sur l'intégration des Roms et adopte également plusieurs des recommandations spécifiques du Parlement européen: la désignation de points de contact nationaux pour les stratégies nationales, la simplification des procédures de financement et la mise en place d'un mécanisme de contrôle robuste avec des points de référence clairs afin d'assurer la mesure de résultats tangibles.

La Commission européenne se penche également sur l'évaluation des plans nationaux juste après leur soumission et sur l'élaboration de rapports annuels sur les progrès réalisés en matière d'intégration et de réalisation des objectifs. Ainsi, il semble que la Commission soit prête à jouer un rôle majeur dans la coordination stratégique des principales étapes de ce programme.

À l'évidence, le document est loin d'être parfait et pourrait faire preuve de beaucoup plus d'audace à certains égards. Néanmoins, il s'agit incontestablement d'un pas dans la bonne direction. À partir de maintenant, il appartiendra aux États membres de l'Union européenne de témoigner de leur soutien en adoptant la stratégie et en réalisant ses objectifs sous le contrôle du Parlement européen et de la Commission européenne.

À quoi l'«approche territoriale» du cadre de l'UE fait-elle exactement référence et en quoi est-elle pertinente en matière d'intégration des Roms?

Zoltán Balog: Une approche territoriale implique l'identification des territoires où des groupes marginalisés et défavorisés, tels que les Roms, sont surreprésentés et le lancement de programmes intégrés visant à réduire les difficultés qu'ils rencontrent. En pratique, cela revient à dresser une sorte de carte européenne de l'extrême pauvreté, sur la base d'indicateurs démographiques, éducatifs et d'emploi.

CEUX QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Plusieurs sondages démontrent que les personnes vivant en situation de pauvreté extrême sont souvent concentrées dans des micro-régions spécifiques ou dans des quartiers ségrégués. Ces unités territoriales doivent être identifiées afin de pouvoir façonner et contrôler les politiques adoptées. Étant donné que les Roms sont surreprésentés dans la plupart de ces micro-régions défavorisées et dans ces quartiers ségrégués, leur identification permettra de cibler les communautés roms marginalisées. Ce faisant, l'approche territoriale nous permettra de cibler les populations marginalisées, dont les Roms font partie, sans devoir recourir à des données désagrégées sur le plan ethnique, qui sont de toute façon indisponibles ou déconseillées dans la plupart des cas.

Une fois ces communautés identifiées, il nous sera alors possible de faire la promotion de l'intégration active et de réduire la pauvreté à travers une série d'investissements dans l'enseignement, la formation et les compétences, les marchés de l'emploi, le transport, les services éducatifs, sociaux et de santé, afin d'aider les populations à anticiper et à gérer le changement et à tendre vers une société solidaire. Des mesures politiques coordonnées et exhaustives, explicitement, mais pas exclusivement, ciblées sur les populations roms, essentiellement dans les domaines prioritaires que sont l'enseignement, l'emploi, le logement, la santé et la lutte contre la discrimination, devraient être développées afin d'assurer l'intégration socio-économique des Roms et de promouvoir la cohésion au plus grand profit de la société dans son ensemble.

Livia Járóka: La dimension fortement territoriale de la pauvreté et de la marginalisation constitue une des caractéristiques essentielles de l'exclusion sociale dont les Roms sont victimes. La répartition géographique des désavantages sociaux n'est pas uniforme à travers les États membres de l'Union européenne. La pauvreté et l'exclusion sociale se concentrent dans les micro-régions sous-développées, souvent occupées par un nombre significatif de Roms dans la plupart des nouveaux États membres de l'Union européenne. L'exclusion du développement économique et social

revêt donc un caractère majoritairement territorial, si bien que ces régions défavorisées constituent une entrave au développement social de l'Union européenne dans son ensemble.

Les régions et les micro-régions les plus défavorisées ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour pouvoir apporter leur propre contribution au financement de la communauté qui leur revient et, la plupart du temps, elles ne disposent pas non plus de la capacité administrative et des ressources humaines pour faire bon usage de ce financement. Par conséquent, ces régions se portent candidates à l'obtention de financements européens avec un handicap conséquent. Il est donc primordial de les aider à sortir de leur situation défavorisée et de cibler leurs besoins spécifiques à travers un programme équitable, élaboré et intensif.

L'exclusion territoriale décrite ci-dessus est actuellement «invisible» au sein des statistiques européennes, ainsi qu'en termes d'objectifs et d'instruments politiques. Dès lors que la portée de l'analyse, du processus décisionnel et de la planification est trop vaste pour localiser ces régions, elles restent généralement «masquées» des approches au niveau européen. Les analyses et la collecte de données effectuées par Eurostat, ou au sein du programme de l'Observatoire européen de l'aménagement du territoire (ORATE), sont également incapables d'identifier ce phénomène local, qui ne peut pas être pris en considération dans le cadre de la classification régionale de la nomenclature des unités territoriales statistiques, mais qui pourrait l'être au niveau des unités administratives locales (LAU) de niveau 1 et 2. Je pense qu'il est également nécessaire d'affecter des ressources à l'échelon européen et de permettre à ces micro-régions de décider elles-mêmes de la meilleure façon de les utiliser.

Une carte européenne de crise, mesurant et sondant ces micro-régions où les communautés sont le plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale, doit donc être dressée. Ces zones de crise peuvent et devraient être identifiées par leurs attributs communs, comme l'accessibilité à l'emploi, le taux de chômage et le manque d'infrastructures appropriées, de même que par leurs faibles niveaux de revenu moyen, d'éducation et de ressources humaines. ■



© Nuno Saraiva

Présentation d'Aurel Ciobanu-Dordea, directeur pour l'égalité, Commission européenne

Aurel Ciobanu-Dordea est le directeur pour l'égalité à la DG Justice de la Commission européenne depuis avril 2011. Il a évoqué avec nous le contenu de son nouveau poste, ses attentes et ce qu'il pense des principaux défis des années à venir.

Pourriez-vous nous parler de vous? À vos yeux, de quelle façon votre expérience passée vous aidera à assumer les attributions de votre nouveau poste?

Auparavant j'étais à la tête d'une autre direction de la DG Justice [M. Ciobanu-Dordea occupait précédemment le poste de directeur des droits fondamentaux et de la citoyenneté], mon

CEUX QUI FONT LA DIFFÉRENCE

nouveau rôle ne diffère pas énormément du précédent, du moins d'un point de vue structurel. Cela étant, les problématiques, l'environnement et les parties prenantes sont naturellement autres. J'ai travaillé sur des questions telles que les droits fondamentaux, la protection des données, la libre circulation et la lutte contre les stupéfiants. Je travaille aujourd'hui sur des dossiers tout aussi complexes, tels que l'égalité des sexes dans le cadre du système de pension, qui a une incidence économique significative sur la vie des femmes et sur nos sociétés en général, ainsi que sur des sujets hautement politiques, comme le cadre de l'UE en matière de stratégies nationales d'intégration des Roms, récemment adopté. Ma formation d'avocat et mon expérience en tant qu'agent du Gouvernement roumain auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour européenne de justice m'ont également aidé à comprendre le contexte dans lequel nous travaillons, ainsi que le contenu de mes nouveaux dossiers.

Comment voyez-vous votre rôle en tant que nouveau directeur pour l'égalité depuis avril 2011?

Je considère mon rôle comme celui d'un leader, d'un bon père de famille, mais aussi d'un défenseur des valeurs résidant à la base de l'agenda politique européen. La direction pour l'égalité entend développer des initiatives en accord avec les parties prenantes, comme les organisations de la société civile, les organisations d'employeurs et les syndicats, ce qui signifie qu'elle se caractérise par une interaction très forte avec la vie réelle, ce que j'ai toujours admiré. Toutes les politiques font l'objet d'une vérification sur le terrain au cours de leur développement, créant ainsi une culture de la transparence où les gens ont leur mot à dire. Mon objectif est de pérenniser cette philosophie et de poursuivre dans cette voie.

Qu'espérez-vous accomplir, plus particulièrement dans le contexte de la DG Justice nouvellement créée?

La Commission européenne est une institution complexe qui est à la fois pleine de défis et de charme. Travailler dans une organisation nouvellement formée comme la DG Justice constitue indiscutablement un défi, à la fois en termes d'ouverture au nouveau portefeuille d'égalité [la direction pour l'égalité a été transférée de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion à la DG Justice au début de l'année 2011] et de continuité du travail, afin de s'assurer de son intégration fructueuse dans les activités générales de la DG et de garantir la cohérence et la compréhension des problématiques traitées. Je fais de mon mieux pour faciliter ce changement et pour contribuer à la compréhension, par la DG, des défis auxquels nous faisons face et des approches que nous utilisons ici au sein de la direction pour l'égalité.

À votre avis, quels sont les principaux défis des années à venir dans le domaine de l'égalité et de la lutte contre la discrimination?

La question des Roms est naturellement essentielle. Le nouveau cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms constitue une réponse à une crise qui s'est dévoilée ces dernières années au sein de l'Union européenne. Elle vise

à aborder les questions sensibles qui revêtent une importance politique, sociale et économique pour les États membres. La société civile est bien sûr étroitement impliquée et a aussi son mot à dire. L'intégration des Roms représente évidemment un défi en matière de politique et de communication, mais selon moi, le défi le plus important reste de loin l'instauration d'un changement véritable et palpable afin que nous puissions assister à de véritables améliorations de la vie des Roms en Europe au cours de la décennie à venir. Je reste convaincu qu'il est possible de faire véritablement la différence en une décennie, même si la progression est lente au début. Nous sommes sur la bonne voie et j'insiste sur le fait que nous nous ne partons pas de zéro! La Commission européenne a été très active sur la question pendant de nombreuses années et les États membres disposent également d'une vaste expérience dans l'utilisation des différentes approches et mesures.

Cela dit, il ne s'agit en aucun cas de la seule question urgente que nous ayons à traiter.

Définir de façon plus efficace l'égalité des sexes dans les propositions et les politiques élaborées et adoptées par l'Union européenne est un autre domaine d'action essentiel. Le rôle des femmes dans le développement économique et social d'une société présente un potentiel encore insuffisamment exploité. Un nombre de propositions législatives et de mesures politiques devrait, dans un avenir proche, permettre d'ouvrir davantage notre société à une plus grande égalité entre hommes et femmes.

Renforcer les droits des personnes handicapées au sein de l'Union européenne est une autre question cruciale. Nous devons utiliser les lois existantes comme levier afin de pouvoir améliorer cette situation au niveau local, régional et national. Il faut dire qu'un gouffre reste toujours à combler en termes de protection juridique. Je fais ici référence à la proposition émise par la Commission en juillet 2008 visant à adopter une nouvelle directive qui protégerait la population contre toute forme de discrimination basée sur l'âge, un handicap, l'orientation sexuelle et les convictions ou les croyances religieuses au-delà du lieu de travail. Cette proposition est toujours en cours de discussion au sein du Conseil. Toutefois, nous pouvons nous réjouir de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, dont la Communauté européenne est signataire. Même si un instrument juridique parfait n'existe pas, la Convention des Nations unies fournit un «ancrage» juridique très fiable pour la prise d'actions et présente également une énorme valeur symbolique pour notre travail.

Il est également vital de renforcer les liens entre l'égalité et la stratégie Europe 2020. Les questions d'égalité, comme le renforcement de l'égalité des sexes, l'intégration des personnes handicapées dans notre société et l'amélioration de la situation des Roms, doivent être clairement intégrées à cette stratégie. En prenant les Roms comme exemple, les avantages économiques et sociaux de leur intégration au sein de la société civile européenne et du marché du travail sont gigantesques, aussi bien pour la population rom que pour les autres. Associer de façon claire les questions d'égalité à la stratégie Europe 2020 permettra d'intensifier nos efforts et de concrétiser un changement réel dans la vie de la population. ■

Saviez-vous... qu'une personne issue d'une minorité ethnique est cinq fois plus susceptible de faire l'objet de discrimination multiple?

Un récent sondage* a démontré que les personnes issues des minorités ethniques sont, en moyenne, cinq fois plus susceptibles de faire l'objet de discrimination multiple (discrimination basée sur plusieurs motifs) que le reste de la population.

Les Roms sont souvent victimes de discrimination multiple. Par exemple, un Rom avec un handicap peut être victime de discrimination sur la base à la fois de son origine ethnique ou raciale et de son handicap.

Mais que pouvez-vous faire si vous, ou quelqu'un de votre entourage, êtes victime de discrimination multiple? Lisez les questions et les réponses ci-dessous pour tester vos connaissances.

Quelles lois existent pour protéger la population de la discrimination multiple?

La directive sur l'égalité en matière d'emploi et de travail (2000/78) protège tous les citoyens de l'UE contre toute discrimination sur le lieu de travail basée sur l'âge, un handicap, l'orientation sexuelle et la religion ou les convictions. La directive sur l'égalité raciale (2000/43) interdit toute discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique sur le lieu de travail et dans d'autres domaines de la vie quotidienne comme l'éducation, la sécurité sociale, la santé et l'accès aux biens et services. Bien qu'elles ne mentionnent pas explicitement la discrimination multiple, ces deux directives peuvent être utilisées en cas de discrimination fondée sur plusieurs motifs.

Ces lois s'appliquent-elles dans les 27 États membres de l'UE?

Oui, ces directives ont été convenues par tous les États membres en 2000. Chaque État membre a ensuite été tenu de transposer ces nouvelles dispositions dans sa législation nationale.



Si vous pensez être victime de discrimination, à qui pouvez-vous vous adresser pour obtenir de l'aide?

Les organismes nationaux pour l'égalité peuvent fournir aide et conseil. Ces organisations existent dans la plupart des États membres de l'Union européenne et travaillent à la promotion d'un traitement égalitaire. Elles peuvent informer les victimes de discrimination de leurs droits et, au besoin, les conseiller sur la manière de déposer une plainte. Pour obtenir davantage d'informations sur votre organisme national d'égalité, veuillez consulter le site Internet d'EQUINET, le réseau européen des organismes d'égalité (<http://www.equineteurope.org/>). ■

* **Données en bref – 5e rapport – Discrimination multiple, EU-MIDIS: Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (2010), Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)**
<http://fra.europa.eu/eu-midis>

Un cadre de l'UE pour obtenir des résultats concrets pour les Roms d'Europe

Entre 10 et 12 millions de Roms vivent aujourd'hui sur le continent européen, dont approximativement 6 millions résident dans un des États membres de l'Union européenne. Les Roms sont souvent victimes de discrimination persistante et d'exclusion sociale et sont menacés par la pauvreté et le chômage. Cette situation s'est récemment aggravée en raison de la crise économique, qui a mis à rude épreuve la vie de nombreux Européens et qui a conduit à une montée de la xénophobie et du racisme dans certains pays. L'ouverture des frontières intérieures de l'Europe à la suite de la dernière vague d'élargissement de l'Union européenne a également eu une incidence sur les Roms, dont beaucoup ont éprouvé des difficultés à s'adapter à leur nouvel environnement après avoir quitté leur pays d'origine.

Des écarts très importants existent entre les Roms d'Europe et le reste de la population en termes d'enseignement, de santé, d'emploi et d'accès à un logement décent et aux services essentiels:

- seulement 40% des Roms disposent d'un diplôme d'enseignement primaire dans certains États membres de l'Union européenne, contre une moyenne de 97,5% pour la population non rom d'Europe;
- les taux d'emploi des Roms sont bien inférieurs à ceux de la population non rom, souvent en raison d'une discrimination sur le marché de l'emploi;
- l'espérance de vie moyenne des Roms est, selon les estimations, en moyenne inférieure de 10 ans à celle de la population non rom au sein de l'Union européenne; et
- les Roms vivent souvent dans des conditions de logement précaires, avec un accès inapproprié aux services d'utilité publique comme l'eau, l'électricité et le gaz.

Faire face à ces problèmes complexes et souvent interconnectés relève avant tout de la responsabilité des États membres de l'Union européenne. Néanmoins, l'UE a un rôle à jouer dans le maintien de cette problématique sur l'agenda politique afin de s'assurer que les droits fondamentaux protégés par la législation européenne, comme la non-discrimination et la libre circulation, soient respectés. En outre, les fonds structurels européens peuvent être utilisés par les États membres pour aider à améliorer la situation des Roms.

Au début de l'année 2010, la Commission européenne a publié une communication et un document de travail afin de faire le bilan des progrès réalisés au niveau à la fois européen et national dans le cadre de l'amélioration de la situation des Roms. Cependant, le groupe de travail sur les Roms, une équipe interne de la Commission européenne en charge d'évaluer l'utilisation des fonds européens par

les États membres, a fait savoir, à la fin de l'année 2010, que les mesures appropriées visant à faire face aux problèmes des Roms n'avaient toujours pas été mises en place dans certains pays. Plus particulièrement, les fonds européens présentant un important potentiel d'intégration des Roms n'étaient pas utilisés de façon efficace. Pour accélérer le processus, la Commission européenne a publié le 5 avril 2011 une nouvelle communication, un «cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020», qui a ensuite été approuvée par les 27 États membres de l'Union le 19 mai 2011.

Le cadre de l'UE repose sur cinq piliers majeurs.

- Le premier pilier est d'inviter l'ensemble des États membres de l'Union européenne, en fonction de la taille de la population rom vivant sur leur territoire et de leurs différents points de départ, à adopter ou à poursuivre le développement d'une stratégie globale ou d'une série de mesures politiques intégrées en matière d'intégration de la population rom d'ici la fin 2011. Un certain nombre d'approches sont recommandées dans le cadre de l'élaboration de ces politiques: fixation d'objectifs nationaux d'intégration des Roms afin de combler l'écart entre les citoyens roms et non roms; identification des micro-régions défavorisées



ANALYSE APPROFONDIE



© Botár Georgely

(la fameuse «approche territoriale») où les communautés sont le plus dans le besoin; allocation des fonds appropriés au sein des budgets nationaux; contrôle de l'incidence et de l'efficacité de la stratégie; nécessité de travailler en étroite collaboration avec la communauté rom tout au long du processus.

- Le second pilier définit quatre objectifs au niveau européen en termes d'enseignement, d'emploi, de santé et de logement ou d'accès aux services essentiels:
 - veiller à ce que chaque enfant rom achève au moins sa scolarité primaire;
 - réduire l'écart en matière d'emploi entre les Roms et le reste de la population;
 - diminuer les inégalités dans le domaine de la santé (dont l'espérance de vie et la mortalité infantile entre les Roms et le reste de la population); et
 - combler l'écart entre les Roms et le reste de la population en matière d'accès au logement et de services d'utilité publique (eau, électricité et gaz).

Ces objectifs entendent améliorer la vie des Roms d'ici 2020.

- Le troisième pilier vise à s'assurer que les fonds européens soient utilisés de façon efficace. Le groupe de travail sur les Roms a identifié une série de goulots d'étranglement au niveau national, régional et local, qui empêche que les fonds atteignent les personnes qui en ont le plus besoin. Afin de surmonter ces obstacles, les États membres de l'Union européenne ont été encouragés à apporter des changements à leurs programmes de financement actuels, qui sont cofinancés par les fonds structurels européens ou par le Fonds européen agricole pour le développement rural, afin de mieux soutenir les projets en faveur des Roms. Une suggestion a également été émise à l'adresse des États membres de l'Union européenne afin de confier la mise en œuvre de certaines parties de leurs programmes nationaux en faveur des Roms à des instances intermédiaires, comme des organisations internationales ou des organes de développement régionaux ayant une expérience avérée dans ce domaine.

- Le quatrième pilier concerne l'évaluation des progrès accomplis. Le cadre de l'UE met en place un système de contrôle solide. La Commission européenne remettra ainsi un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne sur les progrès obtenus vers la réalisation des objectifs définis par le cadre de l'UE. Cette évolution sera mesurée au moyen des données de la situation sociale et économique des Roms collectées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et à travers une série d'autres mécanismes d'évaluation. La Commission européenne prendra également en considération le travail continu effectué au sein de la méthode ouverte de coordination, qui pilote la mise en œuvre des politiques en faveur des Roms et utilise les informations fournies par les programmes nationaux de réforme et les analyses spécialisées dans la stratégie Europe 2020 afin d'évaluer l'évolution au niveau national.

- Le cinquième pilier définit un nombre de mesures à prendre afin de s'assurer que tout nouvel État adhérent à l'Union européenne se penche également sur les problèmes auxquels les populations roms sont confrontées. En outre, le cadre de l'Union européenne renforcera la plate-forme européenne d'intégration des Roms, qui rassemble les gouvernements nationaux, l'Union européenne, les organisations internationales et les représentants de la société civile en faveur des Roms, afin de stimuler la coopération et l'échange d'expériences.

Le cadre de l'UE a été bien accueilli par les ministres européens de l'emploi et des affaires sociales à l'occasion du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs du 19 mai 2011 et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne lors du Conseil européen du 24 juin 2011. Les États membres devraient présenter leur stratégie nationale d'ici la fin 2011. Le défi de la Commission européenne au cours des prochaines années sera de préserver l'engagement de l'ensemble des États membres de l'Union européenne, afin de s'assurer que les autorités locales et régionales, ainsi que la société civile et les Roms soient entièrement impliqués, assurant ainsi l'efficacité du cadre de l'UE. À condition de conserver l'engagement de toutes les parties prenantes, le cadre de l'UE présente le potentiel pour instaurer une différence tangible dans la vie des Roms d'Europe. ■

> L'UE et les Roms - information et liens vers les principaux documents, dont le cadre de l'UE

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm

ACTUALITÉ ET ÉVÉNEMENTS SUR L'ÉGALITÉ

RAPPORT DE SYNTHÈSE 2010, RÉSEAU D'EXPERTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LE DOMAINE DE LA NON-DISCRIMINATION (RES)

Chaque année, le RES publie un rapport de synthèse fournissant une analyse des données, des tendances, des accomplissements et des défis, ainsi qu'une série de conclusions et de recommandations.

Le rapport 2010 se concentre sur les questions de discrimination sur le marché de l'emploi de la population lesbienne, gay, bisexuelle et transsexuelle (LGBT), ainsi que des minorités ethniques. Son contenu est basé sur des rapports nationaux rédigés par le Réseau, ainsi que sur les résultats de deux séminaires d'échange de bonnes pratiques.

Les principaux résultats sur la discrimination de la population LGBT sur le marché de l'emploi indiquent un manque de données sur la situation de l'emploi de ces personnes à travers l'Union européenne, ce qui complique l'évaluation du niveau de discrimination existant et génère des inégalités au niveau de la progression entre les différents États membres de l'Union européenne sur les questions de discrimination, d'harcèlement et d'inégalité dont la population LGBT fait souvent l'objet. Le rapport souligne également le rôle crucial des initiatives de la Commission européenne dans la promotion de l'égalité des chances pour la population LGBT sur le marché de l'emploi.

Les conclusions tirées en matière de discrimination sur le marché de l'emploi des personnes issues des minorités ethniques comprennent la nécessité d'une approche planifiée au niveau national, ainsi que des mesures visant à lutter contre le chômage à long terme, ainsi qu'un soutien ciblé aux personnes issues des minorités ethniques. Le rapport insiste également sur l'importance d'une législation et sur le travail des organismes nationaux pour l'égalité en vue de l'élimination de toute forme de discrimination. En outre, des initiatives aidant les organisations à adapter leur politique, leurs pratiques et leurs procédures afin de s'adapter à la diversité culturelle sont également recommandées.

> Rapports de synthèse

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/experts/index_fr.htm

PREMIÈRE JOURNÉE EUROPÉENNE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE, 5 MARS 2011

En Europe, les femmes gagnent en moyenne 17 % de moins que les hommes. Afin de sensibiliser la population à cette inégalité et à son incidence sur la vie des femmes, la première Journée européenne de l'égalité salariale a été organisée le 5 mars 2011. Cette journée est destinée à devenir un événement annuel dans toute l'Europe et comprend des activités visant à accroître la sensibilisation à l'inégalité salariale et à la nécessité de prendre des actions pour combler l'écart existant.

La date, variable, de l'événement sera fixée en fonction de l'écart de rémunération calculé par Eurostat à l'échelle européenne: la Journée de l'égalité salariale se déroulera chaque année à la date jusqu'à laquelle

les femmes doivent travailler pour obtenir la même rémunération que celles que les hommes obtiennent au terme d'une année de travail. Ainsi, alors qu'un homme reçoit son salaire le 31 décembre, en raison de l'inégalité salariale, une femme européenne doit travailler jusqu'au 5 mars de l'année suivante pour gagner la même chose.

> Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-pay-gap/index_fr.htm

SÉMINAIRE D'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES, 21 MARS 2011, VIENNE

Le ministère fédéral autrichien de l'emploi, des affaires sociales et de la protection des consommateurs a accueilli le 21 mars 2011 à Vienne un séminaire visant à échanger des bonnes pratiques au niveau national sur les politiques publiques en matière de lutte contre la discrimination basée sur l'âge, dans le cadre de l'accès à l'emploi et de l'évolution professionnelle. L'événement a rassemblé les représentants des gouvernements de 11 États membres de l'Union européenne, ainsi que des membres du réseau d'experts socio-économiques dans le domaine de la non-discrimination de quatre pays et de la Commission européenne.

Des exemples de bonnes pratiques d'Autriche, des Pays-Bas, de Slovaquie, de France, du Danemark, de République tchèque, de Finlande, d'Estonie et de Suède y ont été présentés à cette occasion. Des conclusions et des enseignements généraux ont été tirés de ces exemples et le groupe a formulé une série de recommandations visant à soutenir, au niveau aussi bien européen que national, le développement de politiques publiques efficaces luttant contre la discrimination basée sur l'âge sur le marché de l'emploi.

Ces séminaires sont organisés environ deux fois par an et la prochaine édition est prévue les 29 et 30 septembre en Estonie. Celle-ci se focalisera sur la meilleure manière de surmonter les obstacles existants dans la mise en œuvre des politiques publiques, en luttant contre la discrimination et en faisant la promotion de l'égalité pour la population lesbienne, gay, bisexuelle et transsexuelle (LGBT). Le séminaire se basera sur le travail déjà effectué lors de l'événement précédent sur le sujet, qui s'était tenu à La Haye, aux Pays-Bas, en 2010.

> Réseaux d'experts

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/experts/index_fr.htm

ÉVÉNEMENTS À HAUT NIVEAU SUR LES FONDS STRUCTURELS POUR LES ROMS

Suite au succès d'une série d'événements à haut niveau organisés en Hongrie et en Roumanie en 2010, la Commission européenne a organisé un événement similaire à Bratislava, en Slovaquie, du 23 au 25 mai 2011. Une série d'événements a également été organisée en Bulgarie: les 21 et 22 juin 2011 à Sofia, suivie de deux événements

régionaux à Veliko Tarnovo le 23 juin 2011 et à Burgas le 24 juin 2011.

Ces événements ont pour but de sensibiliser la population aux possibilités qu'offrent les fonds européens, de promouvoir l'utilisation de ces fonds et d'augmenter l'incidence des projets qu'ils soutiennent. Le panel d'orateurs se composait de représentants des institutions européennes, des gouvernements nationaux, des autorités locales, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG). Les participants étaient des représentants des autorités nationales, régionales et locales, des bénéficiaires potentiels des fonds européens, notamment des municipalités et des ONG actives dans le domaine de l'intégration des Roms.

> L'UE et les Roms

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm

PARTICIPEZ AU CONCOURS EUROPÉEN DE JOURNALISME 2011!

Le Concours européen de journalisme – Tous contre les discriminations! est le seul concours qui s'adresse aux journalistes de la presse écrite ou électronique traitant des problèmes de discrimination et de diversité dans l'Union européenne. Le prix décerné par la Commission européenne distingue les journalistes qui contribuent à mieux faire comprendre l'importance et les bénéfices de la diversité et de la lutte contre les discriminations dans l'UE.

La date de clôture du concours est fixée au 10 novembre 2011 à 12 heures (midi HEC).

> Concours européen de journalisme 2011

<http://journalistaward.stop-discrimination.info/?lang=fr>

L'ACCESS CITY AWARD 2012 EST DÉSORMAIS OUVERT

L'Access City Award de la Commission européenne a pour but de mettre en avant et de récompenser des villes de plus de 50 000 habitants qui encouragent de façon proactive l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce concours permet aux villes de partager leurs idées et leurs expériences et, ce faisant, vise à encourager le développement d'un plus grand nombre d'initiatives en matière d'accessibilité des personnes handicapées au sein de l'Union européenne.

La première édition, lancée en 2010, a été remportée par la ville espagnole d'Ávila pour son plan global visant à améliorer l'accessibilité aux bâtiments publics et faisant la promotion de moyens incitatifs pour la prise d'initiatives privées. Ávila a également développé des infrastructures touristiques accessibles et a amélioré les perspectives d'emploi pour les personnes handicapées.

La nouvelle édition de l'Access City Award est désormais ouverte et les renseignements sur le concours, le règlement et les procédures de candidature et de sélection sont disponibles sur le site

ACTUALITÉ ET ÉVÉNEMENTS SUR L'ÉGALITÉ

Internet du concours. La ville lauréate recevra son prix lors de la cérémonie qui se tiendra pendant la conférence organisée à Bruxelles les 1 et 2 décembre, dans le cadre de la célébration de la Journée européenne des personnes handicapées. La date de clôture du concours est fixée au 20 septembre 2011.

> Access City Award 2012

http://www.accesscityaward.eu/index_fr.htm

CONFÉRENCE POUR «L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES», 19-20 SEPTEMBRE 2011, BRUXELLES

La Commission européenne organise une conférence afin d'échanger des idées sur la manière la plus efficace de progresser sur les questions prioritaires de la stratégie pour l'égalité des femmes et des hommes (2010-2015). Les participants examineront ces priorités dans le contexte de la crise économique, des changements démographiques et de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La conférence réunira un large panel de parties prenantes, dont des représentants des institutions européennes, des États membres de l'Union européenne, des pays candidats, de l'Espace économique européen et des États de l'Association européenne de libre-échange, des organismes pour l'égalité, des partenaires sociaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations internationales.

La conférence sera suivie le 20 septembre d'un dialogue pour l'égalité des femmes et des hommes. Il s'agit d'un nouveau rendez-vous annuel pour les principales parties prenantes européennes dans le domaine de l'égalité des sexes qui visent à offrir aux institutions européennes la possibilité de présenter leur engagement partagé en vue de progresser dans cette matière.

Participation: sur invitation personnelle uniquement.

> Égalité entre les femmes et les hommes

http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/index_fr.htm

CINQUIÈME SOMMET EUROPÉEN DE L'ÉGALITÉ, 14 ET 15 NOVEMBRE 2011, POZNAŃ

Organisé par la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne et par la Commission, le cinquième Sommet européen de l'égalité explorera les politiques d'égalité efficaces au niveau régional et local. Des ateliers examineront également l'égalité en tant que facteur de développement régional et l'utilisation efficace des fonds destinés aux politiques de non-discrimination.

Le Sommet, qui se tiendra à Poznań en Pologne, rassemblera les parties prenantes actives dans le domaine de la non-discrimination, dont des autorités nationales, des représentants de la société civile et des partenaires sociaux et des organismes pour l'égalité.

> Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne

<http://pl2011.eu/>

RÉUNION DE LA PLATE-FORME EUROPÉENNE D'ÉCHANGE DES CHARTES DE LA DIVERSITÉ

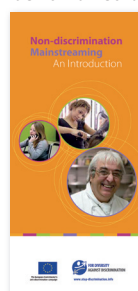
Les organisateurs des chartes nationales de la diversité, qui existent actuellement en Autriche, en Belgique-Région de Bruxelles-Capitale, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Suède, tiendront une conférence à Bruxelles le 24 novembre 2011. L'événement rassemblera les organisateurs de chartes de la diversité et les parties prenantes issues du secteur des entreprises et des autorités publiques afin de partager les bonnes pratiques et de favoriser la sensibilisation aux avantages de la gestion de la diversité, à la fois pour les multinationales et pour les petites et moyennes entreprises (PME). Cette plate-forme d'échange au niveau européen a été mise sur pied avec le soutien de la Commission européenne en 2010.

> Chartes de la diversité

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/diversity/index_fr.htm

COMPENDIUM SUR L'INTÉGRATION DE LA NON-DISCRIMINATION/DE L'ÉGALITÉ

Un compendium a été rédigé afin de faire la promotion de l'intégration de la non-discrimination/de l'égalité au sein des processus politiques des États membres de l'Union européenne. Cette publication fournit des conseils pratiques et réunit des exemples d'intégration de non-discrimination/d'égalité réalisée au niveau national, régional et local au sein de l'Union européenne.



Le compendium sera publié cet automne en anglais, en français et en allemand. Un dépliant sur «l'intégration de la non-discrimination: introduction» est déjà disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. Publié en 2010, ce dépliant fournit un aperçu de l'intégration de la non-discrimination/de l'égalité, comprenant les objectifs, les avantages, les outils utilisés et les facteurs de réussite d'une mise en œuvre efficace.

> «L'intégration de la non-discrimination: introduction»

http://bookshop.europa.eu/is-bin/INTERSHOP.enfinity/WFS/EU-Bookshop-Site/fr_FR/-/EUR/ViewPublication-Start?PublicationKey=KE3010489

LE MOT DE LA FIN

L'intégration des Roms représente évidemment un défi en matière de politique et de communication, mais selon moi, le défi le plus important reste de loin l'instauration d'un changement véritable et palpable afin que nous puissions assister à de véritables améliorations de la vie des Roms en Europe au cours de la décennie à venir.

Aurel Ciobanu-Dordea, Directeur pour l'égalité, DG Justice